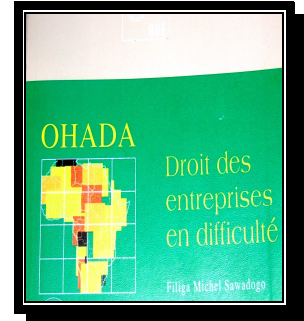


SEMINAIRE DE FORMATION

DROIT OHADA – PROCEDURES COLLECTIVES

« LA SAUVEGARDE DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE DANS L'ESPACE OHADA De la prévention à la liquidation QUESTIONS D'ACTUALITE »



Date : Du 16 au 18 Décembre 2010 à Lomé

Lieu : Salle de Conférence de la CICA-RE / Cité OUA -Lomé II

Les entreprises reflètent l'image de leur créateur et vivent les mêmes crises que les personnes physiques. Ainsi au cours de leur existence, les entreprises sont au prise à des difficultés qui peuvent être résolues ou entrainer leur disparition lorsque la crise devient irrémédiable. Voici résumé le mécanisme des procédures collectives.

La procédure collective de redressement ou de liquidation judiciaire produit des effets importants sur le débiteur ou l'entreprise et sur les créanciers. Elle débouche inéluctablement sur l'une des solutions prévues par la loi et conduit à l'application, le cas échéant, de sanctions diverses. L'expérience montre que les procédures collectives atteignent rarement leurs objectifs. Non seulement, l'entreprise n'est pas redressée par la faute des organes, mais en plus les créanciers ne sont pas payés ou ne sont qu'insuffisamment payés. Mais, dans la pratique et dans la plupart des cas, c'est plutôt à une désagrégation de l'entreprise et à une certaine inapplication des sanctions que l'on assiste dans la mise en œuvre des procédures collectives.

Douze (12) ans après l'entrée vigueur de l'Acte Uniforme portant organisation des procédures collectives et d'apurement du passif, les difficultés persistantes des sociétés et des cas récurrents d'entreprises démantelées faute de diligence et de professionnalisme des organes habilités, nous amènent à nous interroger sur le rôle et la responsabilité du juge commissaire et du syndic aussi bien dans l'approche préventive que lors de la liquidation.

Au sortir de cette formation, les différents acteurs impliqués, auront une plus large compréhension de leurs missions et des objectifs que vise l'OHADA à travers l'Acte uniforme relatif aux entreprises en difficulté à savoir sauver les entreprises en crise en veillant à ne pas sacrifier les intérêts légitimes des créanciers.

Sous la Direction Scientifique de :

- **Félix ONANA ETOUNDI**, Magistrat ; Docteur d'Etat en Droit des Affaires
Expert de l'Institut Français d'Experts Juridiques Internationaux (IFEJI)
Enseignant de Droit des Affaires dans les Universités et Grandes Ecoles
du Cameroun et de Côte d'Ivoire

Objectifs de l'Atelier

I. Savoir

- Traitement préventif et procédures de liquidation
- Pouvoirs du juge-commissaire dans la procédure
- Collaboration juge-Commissaire / Syndic

II. Savoir faire

- Maitrise de la rédaction du concordat et son mécanisme
- Le syndic : profil et attribution
- Pouvoir de gestion des administrateurs

Public Concerné

Les opérateurs économiques, juristes d'entreprises, magistrats (juges commissaires), Banques et secteurs financiers, syndics et administrateurs de sociétés, experts-comptables

Durée : 3 jours

Effectif : 50 personnes maximum

Tarif : 160 000 Fcfa

Contact: CH CONSUTING

14 BP 111 Lomé – Togo
Tél : 225 25 52 / 913 64 62

